



Problème entre associés (sarl)

Par **Adam**, le **07/02/2010** à **20:45**

Bonjour,

Je suis gérant d'une sarl qui développe un site internet . Nous développons actuellement une nouvelle version de notre site mais seulement 2 des associés (dont moi) se sont investis vraiment dans le projet . En effet les deux autres ne font plus rien , nous avons donc proposé un rachat de leurs parts . L'un des deux est ok pour un montant acceptable mais le deuxième demandent une somme complètement fantaisiste .

Quelles solutions pouvez-vous me conseiller ?

Sachant que le code a toujours été développé par l'un de mes associés et moi-même , pouvons-nous fermer la société et continuer à utiliser le code source du site internet (sous un autre nom biensur) ?

Est-il possible de faire sortir un associé pour faute ?

Merci